

GC(2024)13rev
Strasbourg, 18 mars 2024

COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ET LE CODE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ SOCIALE

Contribution pour la Conférence de haut niveau à Vilnius

Contribution du Comité gouvernemental concernant les objectifs et les résultats possibles de la Conférence de haut niveau en vue de renforcer le cadre des droits sociaux du Conseil de l'Europe

Le Comité gouvernemental réaffirme l'importance critique de la protection des droits sociaux. En tant que droits fondamentaux de l'homme, les droits sociaux posent les bases de la durabilité à long terme des sociétés et des économies en investissant dans une population en bonne santé et (numériquement) qualifiée. Ainsi, accorder la priorité aux droits sociaux est à la fois un impératif moral et une nécessité pragmatique pour favoriser la cohésion sociale, réduire les inégalités, éradiquer la discrimination sous toutes ses formes et renforcer les valeurs et la gouvernance démocratiques, ainsi qu'autonomiser la participation civique.

En réponse à l'engagement du Comité des Ministres à renforcer le système de la Charte, le Comité gouvernemental a assumé des responsabilités importantes. Cela inclut la proposition de recommandations pour aborder les non-conformités persistantes avec la Charte, soutenir les efforts entrepris par les États membres sur les droits sociaux et encourager l'acceptation par les États membres d'engagements supplémentaires, dans la mesure du possible. En embrassant ces tâches, le Comité gouvernemental vise à contribuer à un cadre des droits sociaux plus robuste et réactif à travers l'Europe.

À l'occasion de la Conférence de haut niveau, le Comité gouvernemental réaffirme son adhésion totale et son engagement envers le système de la Charte sociale européenne et son soutien aux États parties acceptant des engagements supplémentaires, dans la mesure du possible, en vertu de ce traité fondateur du Conseil de l'Europe. Exhortant les États membres à s'engager en faveur de la Charte révisée adoptée en 1996, il encourage également l'acceptation de la procédure de réclamation collective et la ratification accélérée du Protocole modificatif de 1991. Néanmoins, le Comité gouvernemental souligne l'importance de réduire la complexité du droit des traités. Le Comité gouvernemental adhère à l'idée de lancer des efforts exploratoires pour évaluer la faisabilité et les méthodes de consolidation des différents instruments constituant le système de la Charte. Reconnaisant les avantages potentiels de la consolidation des instruments de la Charte, le Comité gouvernemental est désireux de jouer un rôle actif dans la facilitation de ce travail.

Parallèlement, le Comité gouvernemental encourage les États parties à accepter des dispositions additionnelles de la Charte et les protocoles élaborés conjointement avec la Charte, lorsque cela est approprié. Il affirme son engagement à aider activement les États à surmonter les obstacles qu'ils pourraient rencontrer à cet égard, favorisant une transition plus fluide vers une justice sociale renforcée et une meilleure protection des droits de l'homme. Le Comité gouvernemental continuera donc d'explorer toutes les voies et tous les outils possibles pour créer un dialogue renforcé entre les organes de la Charte sociale européenne, les États membres et d'autres parties prenantes pertinentes, en particulier les partenaires sociaux. En conséquence, le Comité gouvernemental reconnaît avec enthousiasme les mesures proactives prises par plusieurs États pour signaler leur intention de notifier l'acceptation de dispositions supplémentaires de la Charte, notamment dans le cadre de l'événement traité lors de la Conférence de haut niveau à Vilnius.

Enfin, le Comité gouvernemental prend note de la perspective d'établir des futures Conférences de haut niveau des ministres spécialisés et des parties prenantes pertinentes, y compris les partenaires sociaux, dans le domaine des droits sociaux (travail, santé, affaires sociales, logement et domaines connexes). Le Comité gouvernemental suggère que toute future conférence de haut niveau devrait avoir des thèmes politiques clairs, tenant compte des ressources des États membres, afin de faire avancer avec succès les agendas des droits sociaux aux plus hauts niveaux de gouvernance, assurant leur mise en œuvre effective à travers l'Europe.